

Le décret Tertiaire ?

Votre association est propriétaire ou locataire d'un bâtiment de plus de 1 000 m², vous pouvez être concernés par le décret tertiaire.

Le décret tertiaire :

- Présentation du décret & de la loi ELAN.
- Qui est concerné ?
- Explications.
- Procédure de déclaration.

En partenariat avec
l'UNAT GRAND EST

Le mardi 8 novembre
de 18 h 30 à 20 h,
De chez vous en visioconférence.

Inscription obligatoire en cliquant sur
le lien suivant :

<https://urlz.fr/jjVv>

Le Point Info, est une veille législative. Il a pour but d'informer, d'expliquer, de démystifier les nouveautés légales qui vont s'imposer au monde associatif.

Il éclaire la mise en application de ces nouvelles modalités législatives.

Il permet, aux bénévoles et aux salarié.e.s, de se questionner et d'échanger lors d'une soirée conviviale.

Le Point INFO est organisé par
Lorraine Mouvement Associatif.

Notre association a pour objet de représenter, accompagner et promouvoir la vie associative Lorraine.

Lorraine Mouvement associatif regroupe les coordinations régionales représentant les secteurs suivants :

Éducation Populaire, Sport, Santé, Tourisme Social et Solidaire, Famille, Environnement, Culture, Jeunesse, Développement économique, culturel et social.

Lorraine Mouvement Associatif est membre de l'Union des Mouvements Associatifs du Grand Est.